

Budget primitif 2026

Régie à autonomie financière Stationnement en ouvrage

Conseil Municipal du 26 janvier 2026



INTRODUCTION

Présentation du budget primitif 2026 – Régie à autonomie financière Stationnement en ouvrage



Rappel des objectifs du rapport de présentation du budget de la RAF Stationnement en ouvrage

Le budget primitif 2026 de la régie à autonomie financière (RAF) Stationnement en ouvrage a pour objectif de prévoir les recettes et les dépenses et autoriser l'ordonnateur à effectuer les opérations liées à la gestion et à l'exploitation des parkings aménagés et en concession.

Le rapport de présentation du budget de la RAF Stationnement en ouvrage transcrit les grandes orientations budgétaires adoptées lors du Conseil municipal du 18 décembre 2025.

Le conseil d'exploitation de la régie, réuni le 20 janvier 2026, a émis un avis favorable sur le budget présenté.



Plan de la présentation

1. Les grands équilibres
2. La section d'exploitation
3. La section d'investissement

La gestion des parkings est exercée selon différents modèles d'exploitation :

- Les parkings sous gestion directe par prestation de service (La Brèche, Moulin du Milieu, Aire de camping-car).
- Les parkings en concession (La Roulière, Espace Niortais, Saint Jean et Marcel Paul).
- Les parkings gérés en prestation de service uniquement sur abonnement (Jacques de Liniers, Henri Gelin, La Cure).

Les grands équilibres

		BP 2025	BP 2026	Ecart BP 2026 / BP 2025 (en K€)	Ecart BP 2026 / BP 2025 (en K€)
	En K€				
A	Recettes réelles d'exploitation (RRE)	2 202,00	2 247,00	45,00	102,0%
B	Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	1 706,80	1 752,00	45,20	102,6%
C = A - B	CAF Brute / Résultat d'exploitation (RRE-DRE)	495,20	495,00	-0,20	100,0%
D	Amortissement d'emprunt	445,50	454,00	8,50	101,9%
E = C - D	Autofinancement net	49,70	41,00	-8,70	82,5%
F	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	/
G	Solde reprises /dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	/
H = E + F + G	Financement disponible pour l'investissement	49,70	41,00	-8,70	82,5%
I	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	49,70	141,00	91,30	283,7%
J	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	100,00	100,00	/
K = J - I	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-49,70	-41,00	8,70	82,5%
H	Financement disponible pour l'investissement	49,70	41,00	-8,70	82,5%
L = - K - H	Volume d'emprunt	0,00	0,00	0,00	/

La section d'exploitation

EXPLOITATION

En K€	BP 2025	BP 2026	Ecarts BP 2026 / BP 2025 (en K€)	Ecarts BP 2026 / BP 2025 (%)		BP 2025	BP 2026	Ecarts BP 2026 / BP 2025 (en K€)	Ecarts BP 2026 / BP 2025 (%)
DEPENSES	1 706,8	1 752,0	45,2	2,65%	RECETTES	2 202,0	2 247,0	45,0	2,04%
Charges à caractère général	1 232,3	1 269,5	37,2	3,02%	Produits des services, du domaine	0,0	0,0	0,0	/
Charges de personnel	0,0	20,0	20,0	/	Subvention d'équilibre du budget principal	1 157,5	1 141,0	-16,5	-1,43%
Charges financières	181,5	169,0	-12,5	-6,89%	Autres produits de gestion courante	1 044,5	1 106,0	61,5	5,89%
Charges de gestion courante et charges spécifiques	293,0	293,5	0,5	0,17%				0,0	/

La section d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 2 247 K€, en augmentation par rapport à 2025 (+ 45,0 K€, + 2,04 %)

❖ Les recettes d'exploitation des parkings sont estimées à 1 080,5 K€ en hausse de 36 K€ (+ 3,45 %).

Ces recettes sont ajustées en fonction du taux d'occupation constaté.

Produits des Parkings	BP 2026
Parking de la Brèche	600,0 K€
Parking du Moulin du Milieu	440,0 K€
Autres parkings	32,0 K€
Redevance versée par le concessionnaire	8,5 K€
TOTAL	1 080,5 K€

❖ Les recettes de l'aire de camping-car sont évaluées à 25,5 K€.

Le nouveau mode de gestion de cette aire de stationnement à compter de l'été 2026, avec une barrière et une caisse automatique va permettre un meilleur taux d'encaissement des recettes .

❖ La subvention du budget principal est estimée à 1 141 K€, en baisse de 16,5 K€ par rapport au BP 2025 (- 1,43 %).

Elle permet d'équilibrer l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement et à l'entretien des parkings et au remboursement des prêts.

Les dépenses réelles d'exploitation sont évaluées à 1 752 K€, en augmentation par rapport à 2025 (+ 45,2 K€, + 2,65 %)

❖ Des charges à caractère général sont prévues à hauteur de 1 269,5 K€ en augmentation de 37,2 K€ (+ 3,02 %) :

Concernant les prestations de services, les dépenses de gestion du stationnement payant dans les parcs et ouvrages sont prévues pour 925 K€ dans la continuité du BP 2025.

Les nouvelles modalités de gestion de l'aire de camping-car d'exploitation engendrent des dépenses nouvelles estimées à 17,5 K€.

Le remboursement de charges au budget principal estimé à 107 K€ au titre de l'année 2026.

Les taxes foncières sont estimées à 178,5 K€.

❖ Les charges de personnel sont programmées à hauteur de 20 K€ :

Ce sont de nouvelles charges pour ce budget avec la création de la RAF et la nécessité de nommer un responsable de RAF.

❖ Les charges financières sont évaluées à 169 K€ en baisse de 12,5 K€ (- 6,9 %).

Cette baisse s'inscrit dans le cadre du profil d'extinction de la dette

❖ Les autres charges sont programmées à hauteur de 293,5 K€ en hausse de 0,5 K€ (+ 0,2 %).

Les charges de gestion courante concernent essentiellement les compensations financières versées aux délégataires pour 288 K€.

La section d'investissement

INVESTISSEMENT

En K€	BP 2025	BP 2026	Ecart BP 2026 / BP 2025 (en K€)	Ecart BP 2026 / BP 2025 (%)		BP 2025	BP 2026	Ecart BP 2026 / BP 2025 (en K€)	Ecart BP 2026 / BP 2025 (%)
DEPENSES	495,2	595,0	99,8	20,15%	RECETTES	0,0	100,0	100,0	/
Dépenses d'équipement	49,7	121,0	71,3	143,46%	Dettes assimilées	0,0	100,0	100,0	/
Dettes assimilées	0,0	20,0	20,0	/					
Emprunts bancaires	445,5	454,0	8,5	1,91%					

Les dépenses réelles d'investissement (141 K€)

❖ Les dépenses d'équipement sont estimées à 121 K€.

Elles concernent principalement l'installation d'une barrière et d'une caisse automatiques et des aménagements complémentaires sur les emplacements de l'aire de camping-car (100 K€).

Il est également prévu 21 K€ pour d'éventuels réparations et remplacements sur les parkings.

❖ Les dettes assimilées correspondent au 1^{er} remboursement de l'avance remboursable pour un montant de 20 K€.

Les recettes réelles d'investissement (100K€)

❖ Pour financer les installations sur l'aire de camping-car, il est prévu une avance remboursable de 100 K€ provenant du budget principal.

Cette avance sera remboursée avec un échéancier de 5 ans.

Le capital d'emprunt remboursé (454 K€)

❖ Le remboursement du capital d'emprunt est estimé à 454 K€, en hausse de 28 K€, conformément au profil d'extinction de la dette. Pour mémoire, il s'agit de poursuivre le remboursement des emprunts souscrits pour financer la construction du parking de la Brèche.